



www.creps-montpellier.org

D.C.E

MAPA È TRAVAUX D'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES AMENAGEMENT PARKINGS, REPRIS DES VRD ET DES ESPACES VERTS

DÉSIGNATION DU CONTRACTANT

A - L'Établissement public

Pouvoir adjudicateur :

CREPS DE MONTPELLIER
2, Avenue Charles Flahault
34090 - MONTPELLIER

Représenté par son Directeur : Frédéric MANSUY

Comptable assignataire des paiements : Agent Comptable du CREPS de Montpellier - 2, avenue Charles Flahault - 34090 MONTPELLIER

B - Marché n° 02062014T

Objet du marché : Marché de travaux tous corps d'état en entreprise générale ou groupement d'entreprises constitué pour réaliser les travaux d'accessibilité aux personnes handicapées, aménagement parkings, reprise des VRD et des Espaces Verts.

Date de dépôt des offres : le jeudi 31 juillet 2014 à 12h00

Procédure de consultation : Marché passé selon une procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Le présent document fait référence au Cahier des Clauses Administratives Générales - travaux.

Le présent document comporte 10 pages numérotées de 1 à 10.



MONTPELLIER

2, Avenue Charles Flahault
34090 MONTPELLIER

☎ 04 67 61 05 22 - Fax : 04 67 52 37 51
direction@creps-montpellier.sports.gouv.fr

FONT-ROMEUE

B.P. 88
66123 FONT-ROMEUE Cedex

☎ 04 68 30 86 60 - Fax : 04 68 30 86 70
direction.fontromeue@creps-montpellier.sports.gouv.fr



<http://www.facebook.com/crepsmontpellier>



http://twitter.com/#!/creps_montp

Rejoignez-nous vite sur Facebook et Twitter !

CHAPITRE I - PROCEDURE DE PASSATION

Procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics compte tenu de l'estimation du coût de réalisation.

CHAPITRE II - REGLEMENT DE LA CONSULTATION

A. Date et heure limites de dépôt des offres :

Le jeudi 31 juillet 2014 à 12h00.

B. Modalités d'envoi :

Par voie postale ou remis contre un récépissé.

C. Adresses de réception :

Les offres devront parvenir à l'adresse suivante :

CREPS de Montpellier
2, Avenue Charles Flahault
34090 - Montpellier

D. Critères de choix avec leur ordre de priorité :

	Pondération
1. Etude technique et choix des matériaux	50%
2. Le prix des travaux	40%
3. Délais de réalisation	10%

E. Coordonnées pour les demandes de renseignements :

M. Waroquier Michel Tél. : 06 77 95 67 79

F. Négociations :

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'effectuer des négociations qui peuvent porter sur tous les éléments de l'offre, notamment sur le prix.

CHAPITRE III - DISPOSITION DU MARCHE

Article 1 : Objet de la consultation :

Marché de travaux tous corps d'état en entreprise générale ou groupement d'entreprises constitué pour réaliser des travaux d'accessibilité aux personnes handicapées, aménagement parkings, reprise des VRD et Espaces Verts.

Article 2 : Durée du marché ou délai d'exécution durée en mois :

2 mois (à compter de la date d'attribution du contrat).

Article 3 : Délai de validité des offres

La validité des offres est de 90 jours.

Article 4 : Détail des prestations :

BATIMENT PHILIPPE LAMOUR
Dépose et repose d'un abri vélo type Metalco avec création de massif béton Création de marches pour accès bâtiment dans les normes d'accessibilités handicapés côté Département Formation Décaissement sur 0.30 d'épaisseur Fourniture de tout-venant 0/20 sur 0.20 d'épaisseur Fourniture et mise en œuvre d'enrobé 0/10 calcaire sur 11 cm d'épaisseur Fourniture et mise en place d'un platelage bois pour création terrasse conciergerie Fourniture et pose de bande de guidage pour personnes aveugles Découpe des enrobés sur emprise de la rampe plus sortie Fourniture et mise en œuvre d'agglomérat en 20 pour création rampe handicapés Fourniture et mise en œuvre d'enduit monocouche couleur bâtiment Démolition îlot en pouzzolane Fourniture et mise en œuvre d'enrobé
PARKING MOTOS
Décaissement dans espace vert, y compris arrachage soigné des arbustes Fourniture de tout-venant 0/20 en sous couche Fourniture de géotextile Fourniture et pose de bordures P1 Fourniture d'enrobé 0/10 sur 11 cm Marquage de l'ensemble des parkings
CAFÉTÉRIA
Décaissement et reprise en dalle béton teinté pour accessibilité handicapés (à intégrer à l'étude paysagère)
BATIMENT ADMINISTRATIF
Fourniture et mise en œuvre de pierre de Castries hauteur 0.40 posée sur marche actuelle Arrachage et Fourniture et mise en œuvre d'enrobé 0/10 calcaire sur 11 cm d'épaisseur évacuation d'un platane Arrachage de haie de Pyracantha Dépose des panneaux et poteaux signalétiques Démolition du parvis central, y compris évacuation des dalles et béton entrée Transplantation de l'Olivier central sur le site Terrassement en fouille pour fondation du mur et reprise des enrobés Fourniture et mise en œuvre d'un muret de 0.40 en agglomérat banché et enduit Fourniture et mise en place de terre végétale à l'intérieur sur 0.30 de hauteur Fourniture et mise en œuvre d'un réseau d'arrosage avec asperseurs et programmeur et reprise de l'éclairage existant et de la pompe irriguant les bassins du puit Remise en état du fonctionnement de la pompe immergée pour arrosage Fourniture et mise en œuvre d'une rampe handicapé le long du bâtiment de 10 m x 2.10 de large Découpe des enrobés de part et d'autre pour création d'une jardinière Fourniture et mise en place de terre végétale Fourniture et mise en œuvre d'enrobé 0/10 calcaire sur 11 cm d'épaisseur Marquage au sol des places handicapés et emplacement moto Pose des panneaux signalétiques et totem à l'entrée Fourniture et mise en place de assises en bois traité classe IV sur muret

- Sécuriser le secteur des travaux (**plan particulier de sécurité et de protection de la santé : PPSPS**). Il est remis au coordonnateur sécurité du site.
- Travaux conformes à la loi handicap du 11 février 2005 qui précise que les conditions d'accès des personnes handicapées dans les E.R.P. doivent être les mêmes que celles des personnes valides, ou à défaut d'une qualité d'usage équivalente.

L'entreprise devra remplir le DPGF (annexe 1) et joindre un dossier technique avec étude d'intégration paysagère pour les rampes d'accessibilité et les aménagements des parkings et espaces verts ainsi que la liste détaillée du matériel conforme à la réglementation.

Article 5 : Exécution du marché :

Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG-travaux issu de l'arrêté du 8 septembre 2009 portant approbation du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux - NOR: ECEM0916617A publié au JO du 1er octobre 2009.

Qualité

Le matériel devra répondre à toutes les normes et être mis en œuvre suivant les DTU en vigueur.

Il devra fournir les caractéristiques techniques et les plans d'exécution.

Calendrier des travaux

Le candidat devra établir un calendrier d'exécution.

Règles générales

Pour l'organisation et l'exécution des travaux, l'entrepreneur respectera toutes les lois et règles applicables, ainsi que les textes réglementaires en vigueur se rapportant au chantier à la date de la consultation.

Article 6 : Pièces constitutives du marché :

Le marché est constitué par les documents contractuels ci-dessous énumérés par ordre décroissant d'importance :

- 1 Le présent document valant Acte d'Engagement et Cahier des Clauses Particulières
- 2 DPGF (annexe 1)

Article 7 : Visite du site :

Les soumissionnaires devront avoir impérativement visité le site et les installations.
Une attestation sera remise aux candidats.

Article 8 : Garanties :

- Responsabilité de plein droit et d'ordre public, posée par les articles 1792 et suivants et 2270 du code civil, pesant sur les constructeurs d'ouvrages immobiliers (bâtiments, travaux de génie civil, VRD etc.).
- Ce dispositif a fait l'objet de la Loi 78-12 du 4 janvier 1978 (dite Loi Spinetta).

Article 10 : Avance forfaitaire :

En application à l'article 87 du code des marchés publics.

Article 11 : Prix et rythme des paiements :

Nature des prix

Les prix proposés sur l'Acte d'Engagement seront exprimés en Euros et en valeur toutes taxes comprises et indiqueront pour chaque somme le montant H.T et le taux de T.V.A appliqué

Forme des prix

Les prix sont fermes.

Mode de règlement

Le CREPS s'engage après vérification de celles-ci, à effectuer le règlement des factures dans les délais et les conditions prévues en matière de comptabilité publique, soit un paiement dans un délai de 30 jours maximum, à partir de la date de réception des factures.

Article 12 : Pénalités de retard :

Lorsque le délai contractuel d'exécution est dépassé par le fait du titulaire, celui-ci encourt, par jour de retard et sans mise en demeure préalable, des pénalités calculées au moyen de la formule figurant à l'article au CCAG-travaux.

Article 13 : Conditions de résiliation :

La personne publique pourra procéder à la résiliation du marché en cas d'inexactitude des renseignements prévus à l'article 47 du Code des Marchés Publics ainsi que dans les conditions prévues aux articles 93 et 98 du Code des marchés Publics.

CHAPITRE IV - DECLARATION DU TITULAIRE

Le candidat affirme sous peine de résiliation de plein droit de son marché, ou de sa mise en régie, à ses torts exclusifs ou ce ceux de la société qu'il représente, qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 44 du Code des Marchés Publics.

Le candidat atteste sur l'honneur :

- que le travail sera réalisé par des salariés recrutés régulièrement au regard du Code du Travail.
- qu'il est en règle au regard de la législation sur les travailleurs handicapés (article 43 du CMP)
- qu'il a satisfait à ses obligations fiscales ou sociales.

Les attestations ou certificats des organismes sociaux et fiscaux devront être remis au plus tard dans un délai de dix jours après demande du CREPS Montpellier. Si le candidat ne peut produire ces documents dans le délai imparti, l'offre est rejetée et la candidature éliminée.

Origine des fournitures :

Pays de l'Union Européenne (France comprise)

Pays membre de l'OMC

Autres

CHAPITRE V. IDENTIFICATION DU CANDIDAT OU DU MEMBRE DU GROUPEMENT

Je soussigné (nom, prénom) :

Agissant au nom et pour le compte de :

(Intitulé complet et forme juridique de la société)

Domicilié :

N° de téléphone :

E-mail :

Ayant son siège social à :

(Adresse complète et n° de téléphone)

Immatriculation à l'INSEE :

- n° d'identité d'entreprise (SIREN 9 chiffres) :
- code d'activité économique principale (APE) :
- numéro d'inscription au registre du commerce:
- après avoir pris connaissance du présent document, que je déclare accepter sans modifications ni réserves.

1°) M'engage, conformément aux stipulations du présent document, à exécuter les prestations demandées, objet du marché, dans les conditions indiquées ci-dessus.

Prix :

Voir annexe financière : (DPGF)

Mon offre m'engage pour la durée de la validité fixée à 90 jours.

2°) Affirme sous peine de résiliation de plein droit du marché, ou de sa mise en régie, à mes torts exclusifs, ou aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, que je ne tombe pas ou que ladite société ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 modifié de la loi n° 52-401 du 14 avril 1952.

3°) Demande que l'administration règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Bénéficiaire :

Etablissement tenant le compte du bénéficiaire :

Code établissement :

Code guichet

Numéro du compte :

Clé R.I.B. :

JOINDRE UN RIB

A _____, le

Le candidat, Nom :

Signature (précédée de la mention «Lu et approuvé») et cachet de la société

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement
(voir annexe financière) :

à :

le :

le Pouvoir Adjudicateur
Le Directeur du CREPS,

Frédéric MANSUY

Notification du marché :

La notification transforme le projet de marché en marché et le candidat en titulaire. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, la date d'effet du marché est la date portée sur l'avis de réception postal. En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous :

RECU A TITRE DE NOTIFICATION,
UNE COPIE CERTIFIEE CONFORME DU PRESENT MARCHE.

A _____, le

Le Titulaire

Avertissement :

Le présent document a pour objet de servir de support unique pour la passation du marché dont l'objet est indiqué au Chapitre I.

Il contient à la fois :

- Les mentions qui relèvent du règlement de la consultation (Chapitre I et II)
- Le Cahier des Clauses Particulières (Chapitre III)
- Les mentions de l'Acte d'Engagement (Chapitres, IV et V)
- DPGF (Annexe 1)
- Plans

ANNEXE 1

D.P.G.F

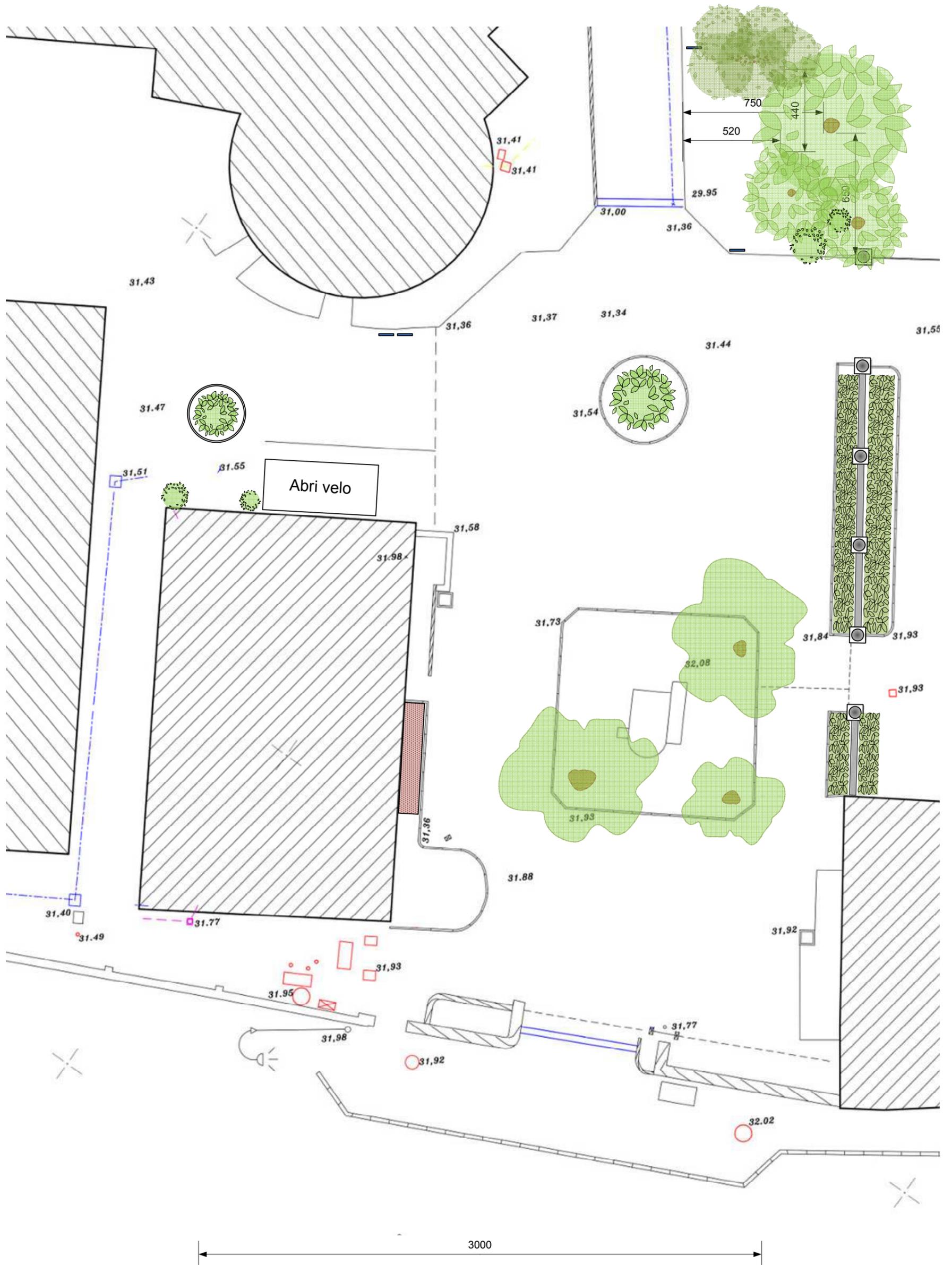
Décomposition du Prix Global et Forfaitaire

N°	DESCRIPTION	Unité	Quantité	PU HT	PT HT
1. BATIMENT PHILIPPE LAMOUR					
1.1	Dépose et repose d'un abri vélo type Métalco avec création de massif béton	FFT	1		
1.1.1	Création de marches pour accès bâtiment dans les normes d'accessibilités handicapés côté Département Formation	U	2		
1.1.2	Décaissement sur 0.30 d'épaisseur	M ²	54		
1.1.3	Fourniture de tout-venant 0/20 sur 0.20 d'épaisseur	M ²	8		
1.1.4	Fourniture et mise en œuvre d'enrobé 0/10 calcaire sur 11 cm d'épaisseur	M ²	54		
1.1.5	Fourniture et mise en place d'un platelage bois pour création terrasse conciergerie	M ²	40		
1.1.6	Fourniture et pose de bande de guidage pour personnes aveugles	ML	100		
1.1.7	Découpe des enrobés sur emprise de la rampe plus sortie	ML	10		
1.1.8	Fourniture et mise en œuvre d'agglo en 20 pour création rampe handicapés	ML	10		
1.1.9	Démolition îlot en pouzzolane	ENS	1		
1.3.10	Fourniture et mise en œuvre d'enrobé	FFT	1		
			Sous total n°1		
2. PARKING MOTOS					
2.1	Décaissement dans espace vert, y compris arrachage soigné des arbustes	M ²	33		
2.1.1	Fourniture de tout-venant 0/20 en sous couche	M ³	6.6		
2.1.2	Fourniture de géotextile	M ²	33		
2.1.3	Fourniture et pose de bordures P1	ML	14		
2.1.4	Fourniture d'enrobé 0/10 sur 11 cm	M ²	33		
2.1.5	Marquage de l'ensemble des parkings	FFT	350		
			Sous total n°2		
3. CAFÉTERIA					
3.1	Décaissement et reprise en dalle béton teinté pour accessibilité handicapés (à intégrer à l'étude paysagère)	FFT	1		
			Sous total n°3		

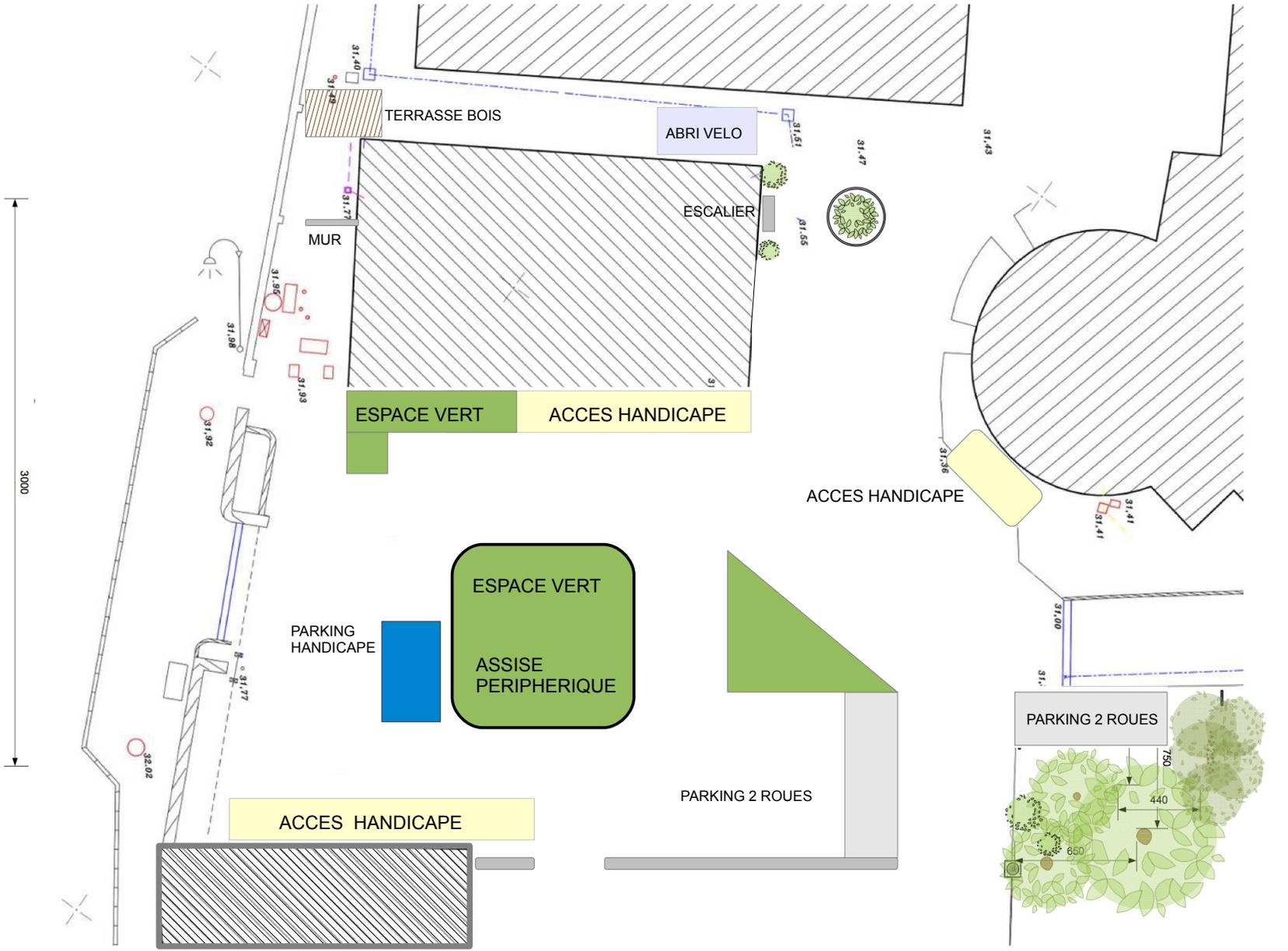
D.P.G.F (suite)
Décomposition du Prix Global et Forfaitaire

N°	DESCRIPTION	Unité	Quantité	PU HT	PT HT
4. BATIMENT ADMINISTRATIF					
4.1	Fourniture et mise en %uvre de pierre de Castries hauteur 0.40 posée sur marche actuelle	ML	7.5		
4.1.1	Arrachage et évacuation d'un platane	U	1		
4.1.2	Arrachage de haie de Pyracantha	ML	19		
4.1.3	Dépose des panneaux et poteaux signalétiques	FFT	1		
4.1.4	Démolition du parvis central, y compris évacuation des dalles et béton entrée	M²	227		
4.1.5	Transplantation de l'olivier central sur le site	U	1		
4.1.6	Terrassement en fouille pour fondation du mur et reprise des enrobés	ENS	1		
4.1.7	Fourniture et mise en %uvre d'un muret de 0.40 en aggro banché et enduit	ML	40		
4.1.8	Fourniture et mise en place de terre végétale à l'intérieur sur 0.30 de hauteur	M³	35		
4.1.9	Fourniture et mise en %uvre d'un réseau d'arrosage avec asperseurs et programmateur et reprise de l'éclairage existant et de la pompe irriguant les bassins du puit	FFT	1		
4.1.10	Remise en état du fonctionnement de la pompe immergée pour arrosage	ENS	1		
4.1.11	Fourniture et mise en %uvre d'une rampe handicapé le long du bâtiment de 10 m x 2.10 de large	ML	10		
4.1.12	Découpe des enrobés de part et d'autre pour création d'une jardinière	ML	30		
4.1.13	Fourniture et mise en place de terre végétale	M³	8		
4.1.14	Fourniture et mise en %uvre d'un enrobé 0/10 calcaire sur 11 cm d'épaisseur	M²	145		
4.1.15	Marquage au sol des places handicapés et emplacement moto	FFT	1		
4.1.16	Pose des panneaux signalétiques et totem à l'entrée	ENS	1		
4.1.17	Fourniture et mise en place de plaques en bois traité classe IV sur muret	ML	12		
Sous total n°4					

TOTAL H.T	
T.V.A 20%	
TOTAL T.T.C	



		CREPS de Montpellier Entrée		Date : 03/07/2014	
Aménagement Accessibilité et divers		Page 1/1			





C.R.E.P.S

© 2014 Google

